



COMMUNE DE SAINT-CYR-L'ÉCOLE

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU 13 DECEMBRE 2023

L'an deux mil vingt-trois, le treize décembre à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Madame Sonia BRAU, Maire, en séance publique, filmée et diffusée au format numérique par le biais des canaux de communication en ligne de la ville, en direct, son visionnage restant possible après coup.

Présidence : Madame Sonia BRAU, Maire.

Présents : Mme Sonia BRAU, M. Yves JOURDAN, Mme Lydie DUCHON, M. Henri LANCELIN, Mme Marie-Laure CAILLON, M. Frédéric BUONO-BLONDEL, Mme Sophie MARVIN, M. Isidro DANTAS, Mme Isabelle GENEVELLE, M. Jérôme de NAZELLE, M. Claude COUTON, M. Joseph SAMAMA, Mme Brigitte AUBONNET, Mme Christine GOSSELIN, M. Kamel HAMZA, Mme Anne BARRÉ, M. Freddy CLAIREMBAULT, Mme Graziella LACROIX, Mme Fanny ACHART-VICTOR, M. Mehdi BELKACEM, Mme Lydie DULONGPONT, Mme Marie LITWINOWICZ, Mme Armelle AGNERAY, M. Georges DEGROOTE, M. Maurice IMBARD, Mme Danièle FERNANDEZ, M. Olivier GALLANT.

Absents excusés : M. Ahmed BELKACEM pouvoir à Mme Sonia BRAU, Mme Olga KHALDI pouvoir à M. Yves JOURDAN, Mme Jessica BULLIER pouvoir à Mme Graziella LACROIX, M. Vladimir BOIRE pouvoir à M. Jérôme de NAZELLE (jusqu'à son arrivée à 20h40 au point n° 8 inscrit à l'ordre du jour), M. Christophe CAPRONI pouvoir à Mme Lydie DULONGPONT, M. Nicolas FARRÉ pouvoir à M. Maurice IMBARD.

Secrétaire : Mme Fanny ACHART-VICTOR

Nombre de Conseillers en exercice : 33
Nombre de présents : 27
Nombre de votants : 33

Réf : 202312/5 - OBJET : Mandat de gestion entre la SA HLM Les Résidences Yvelines Essonne et la ville de Saint-Cyr-l'École

Le Conseil Municipal,

Vu les articles L.1611-7-1, L. 2121-29, L.2241-1, D.1611-32-1 à D.1611-32-8 du Code général des collectivités territoriales,

Vu l'article D.442-15 du Code de la construction et de l'habitation,

Vu le projet de mandat de gestion proposé par la SA d'HLM Les Résidences pour la location de logements communaux (6 au 6, rue Danielle Casanova et 4 au 12, rue de l'Aérostation Maritime),

Considérant que la gestion locative de logements communaux situés sur le domaine privé communal est une mission qu'il est préférable de confier à un partenaire ayant l'expérience en ce domaine tel qu'un bailleur social et que le projet de mandat de gestion proposé à cette fin par la SA D'HLM Les Résidences répond aux besoins de la commune,

Après avoir entendu son rapporteur et délibéré,

DELIBERE

Article 1 : Décide à l'unanimité de conclure un mandat avec la SA d'HLM Les Résidences sise 18, boulevard du Midi à Mantes-la-Jolie (78200), lui confiant la gestion de la location de 10 logements communaux (6 situés 6, rue Danielle Casanova et 4 au 12, rue de l'Aérostation Maritime), suivant les conditions figurant dans le contrat annexé à la présente délibération.

Article 2 : Habilité le Maire à signer ce mandat de gestion et toute autre pièce en tant que de besoin

Délibération rendue
exécutoire par transmission
en Préfecture le : 18 DEC. 2023
et par publication en ligne le : 18 DEC. 2023
Saint-Cyr-l'École, le : 18 DEC. 2023

Sonia BRAU
Maire
Conseiller départemental
Vice-Président de Versailles Grand Parc



Pour extrait certifié conforme

Sonia BRAU
Maire
Conseiller départemental
Vice-Président de Versailles Grand Parc



Fanny ACHART-VICTOR
Secrétaire de séance

